18 décembre 2020

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES Vendredi 18 décembre 2020 à 19h00

Convocation: 10 décembre 2020.

<u>Présents</u>: AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, BOIRON Christian, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: LE FRÊNE Patrick procuration à LORTHIOS Claudette

Absents: /

M BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1- Convention de servitude avec ENEDIS, passage de câble pour l'atelier de Charcuterie,
- 2- Suppressions de postes mise à jour du tableau des effectifs,
- 3- Amortissement frais d'études budget service public eau,
- 4- Admission en non-valeur budget commune,
- 5- Admission en non-valeur budget service public de distribution de l'eau potable
- 6- Tarifs communaux 2021,
- 7- Marché construction bâtiment pour local artisanal et local commercial Avenant 1 Lot 5,
- 8- Marché construction bâtiment pour local artisanal et local commercial Avenant 1 Lot 8,
- 9- Marché construction bâtiment pour local artisanal et local commercial Avenant 1 Lot 11,
- 10- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe Avenant 1 Lot 1,
- 11- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe Avenant 2 Lot 3,
- 12- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe Avenant 1 Lot 8,
- 13- Marché maîtrise d'œuvre aménagement maison de la prévôté Avenant N°1,
- 14- Marché de maîtrise d'œuvre construction local artisanal et local commercial Avenant n°1,
- 15- Marché construction bâtiment pour local artisanal et local commercial Avenant 1 Lot 12,
- 16- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe Avenant 1 Lot 6,
- 17- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe Avenant 2 Lot 10,
- 18- Annulation délibération 20-57 Création d'un Conseil de Sages,
- 19- Création d'une commission de Sages et validation de la Charte,
- 20- Création d'un comité de projets,
- 21- Frais de Gardiennage des Eglises 2020 et 2021.

Information et questions diverses

Le procès-verbal du 20 novembre 2020 est adopté à l'unanimité

1 - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Délibération nº 2020/61

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour:	14
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	0
 Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour le passage du câble électrique desservant l'Atelier de Charcuterie 4C place de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour le passage du câble électrique desservant l'Atelier de Charcuterie 4C place de l'Eglise et tout document s'y rapportant

2 - SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 2020/62

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Le Maire informe le Conseil que

- suite à la nomination d'un agent du grade rédacteur principal de 1^{ère} classe au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} novembre 2020, il convient de supprimer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- suite à la nomination d'un agent du grade rédacteur au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 5 mars 2019, il convient de supprimer le poste de rédacteur,
- suite au départ d'un agent du grade des adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2018, il convient de supprimer le poste, l'agent ayant été remplacé par un agent du grade des agents de maitrise principal,
- suite au transfert de la compétence Enfance-Jeunesse à la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis au 1^{er} janvier 2018 et au transfert du personnel communal qui était affecté à ce service, il convient de supprimer un poste d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe 10.36/35^{ème} omis lors de la précédente mise à jour,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 17/12/2020

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16/10/2020

Considérant la nécessité de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services,

Le Maire propose à l'assemblée la suppression au 1^{er} janvier 2021 des postes non pourvus suivants :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à temps complet.
 - 1 poste de Rédacteur à temps complet,
 - 1 poste d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet,

1 poste d'Adjoint territorial d'animation de 2ème classe à temps non complet 10.36/35^{ème}.

Et la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts au 16/10/2020	Postes ouverts au 01/01/2021
	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h	1	1
	Rédacteur Principal de 2ème Classe	35h	1	0
Adm	Rédacteur	35 h	1	0
	Adjoint administratif territorial 2ème classe	20/35 ^{ème}	1	1
	Sous-Total		2	2
Tech	Adjoint technique territorial 2ème classe	35h	2	1
	Agent de maîtrise principal	35h	1	1
	Sous-Total		3	2
Admin	Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	10.36/35ème	1	0
	Sous-Total		1	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

A compter du 1er janvier 2021 :

- 1 la suppression des emplois non pourvus suivant :
 - 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à temps complet,
 - 1 poste de Rédacteur à temps complet,

 - 1 poste d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet,
 1 poste d'Adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 10.36/35^{ème.}

2 - Et la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts au 16/10/2020	Postes ouverts au 01/01/2021
	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h	1	1
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	35h	1	0
Adm	Rédacteur	35 h	1	0
	Adjoint administratif territorial 2ème classe	20/35 ^{ème}	1	1
	Sous-Total		2	2
Tech	Adjoint technique territorial 2ème classe	35h	2	1
	Agent de maîtrise principal	35h	1	1
,	Sous-Total		3	2
Admin	Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	10.36/35ème	1	0
	Sous-Total		1	0

3 - AMORTISSMEENT DES FRAIS D'ETUDES - BUDGET SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Vallières-les-Grandes

18 décembre 2020

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de prévoir l'amortissement des différents frais d'études engagés sur le budget du service public de distribution de l'eau potable et qui n'ont pas fait l'objet de réalisation de travaux.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose de prévoir l'amortissement des frais d'études non suivi de travaux sur une durée de 5 ans (durée maximale).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

L'amortissement des frais d'études non suivi de travaux sur une durée de 5 ans (durée maximale).

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET COMMUNAL

Délibération n° 2020/64

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables N° 4749850533 dressé par la Trésorerie de Montrichard,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 modifié <u>par le décret n°2014-551 du 27</u> mai 2014,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Montrichard dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable,

Monsieur Le Maire propose d'admettre en non valeur les titres de recettes faisant l'objet des présentations de demande en non valeur N°4749850533 pour un montant global de 107.88 euros sur le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- d'admettre en non valeur, sur le budget principal de la commune, les titres de recettes faisant l'objet des présentations de demande en non valeur :
- N°4749850533 pour un montant de 107.88 euros pièce jointe en annexe,

DIT

que les crédits nécessaires seront inscrits au budgets communal au compte 6541.

5 - ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Vu l'état des produits irrécouvrables N° 4751250533 dressé par la Trésorerie de Montrichard,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 modifié par le décret n°2014-551 du 27 mai 2014.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Montrichard dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable,

Monsieur Le Maire propose d'admettre en non valeur les titres de recettes faisant l'objet des présentations de demande en non valeur N°4751250533 pour un montant global de 0.94 euros sur le budget du service public de distribution de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- d'admettre en non valeur, sur le budget du service public de distribution de l'eau potable, les titres de recettes faisant l'objet des présentations de demande en non valeur :
- N°4751250533 pour un montant de 0.94 euros pièce jointe en annexe,

DIT

que les crédits nécessaires seront inscrits au budgets du service public de distribution de l'eau potable au compte 6541.

6 - TARIFS COMMUNAUX 2021

Délibération n° 2020/66

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer chaque année pour déterminer les tarifs des services communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ADOPTE

La grille de tarif des services municipaux ci-dessous à compter du 1er janvier 2021 :

<u>Désignation</u>	<u>Descriptif</u>	½ journée semaine	Journée semaine	Week-end du samedi matin au dimanche soir Jours fériés et veille au soir
Les associations communales b	énéficient de la mise à dispos leurs activités (location <u>et cl</u>		e des salles	communales pour
SALLE DES FETES	Commune	50.00€	100.00 €	130.00 €
caution locaux et matériel 620 €	Hors commune	90.00€	175.00 €	260.00 €
caution ménage 60 €	Chauffage suivant	20.00 €	30.00 €	40.00 €
	conditions climatiques			
SALLE DES	Commune	70.00€	120 .00€	
ASSOCIATIONS	Hors commune	140.00 €	240.00 €	320.00 €
caution locaux et matériel 620 €	Chauffage suivant	20.00 €	40.00 €	60.00€
caution ménage 60 €	conditions climatiques			
SALLE DE REUNION	Commune	32.00 €	54.00 €	70 .00€
MAIRIE	Hors commune	42.00 €	73.00 €	90.00 €
caution locaux et matériel 200 €	Chauffage suivant	12.00 €	24.00 €	24.00 €
caution ménage 60 €	conditions climatiques			
LOCATIONS DIVERSES	1 table et 2 tréteaux		3.70 €	3.70 €
	1 chaise	學學的特別	0.35 €	0.35 €
	1 banc		1.15 €	1.15 €

Vallières-les-Grandes

18 décembre 2020

ameres-les-Grandes	18 decembre 2020			
PODIUM	Mise à disposition de 48h hors montage	et démonta	ge	
(caution 1 200 euros) location	Manifestation Hors Commune (quel que soit l'organis la limite de 15km autour de la commune	sateur) dans	300.00 €	
	Manifestation organisée sur la commune par une assoc	iation	50.00 €	
	Mise à disposition d'un administré de la commune ave utilisation sur la commune exclusivement	ec	150.00€	
	Manifestation organisée sur la commune ayant un cara d'utilité publique,	actère	Gratuit	
	Ecole ou regroupement scolaire, Pompiers		Gratuit	
EAU	abonnement consommation le m3 hors redevance agence de l'eau).00 €).83 €	
	Ouverture de compteur Fermeture de compteur).00 €).00 €	
Personnel technique communal	tarif horaire	30	.00 €	
Occupation du domaine public à des fins professionnelles et/ou lucratives	Sans électricité le ml/jour Avec électricité le ml/jour		.00 € .50 €	
CIMETIERE Concession 2m ²	trentenaire cinquantenaire	1).00 € 9.00 €	
COLOMBARIUM	concession trentenaire 4 cases concession trentenaire 2 cases		.00 € .00 €	
	renouvellement trentenaire	200	.00 €	
	urne supplémentaire pour les concessions acquises avant le 01/01/2011	200	.00 €	

7 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 5 - Ets DOMINGUES

Délibération n° 2020/67

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 5 pour l'entreprise Domingues SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 2 900.00 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires dans le local technique.

Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°1 du Lot 5 pour l'entreprise Domingues SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 2 900.00 € soit 3 480.00 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

<u>8 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 8-Ets POUSSIN PEINTURES</u>

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Vallières-les-Grandes 18 décembre 2020

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 8 pour l'entreprise Poussin Peintures concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 197.00 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires de peinture.

Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°1 du Lot 8 pour l'entreprise Poussin Peintures concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 197.00 € soit 236.40€ TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 11-Ets SOGECLIMA

Délibération n° 2020/69

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 11 pour l'entreprise SOGECLIMA SAS concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 6796.00 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires d'installation d'un réseau gaz dans la cuisine, à la modification de la dimension du ballon d'eau chaude et au changement de modèle du lave main à l'épicerie.

Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°1 du Lot 11 pour l'entreprise SOGECLIMA SAS concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 6 796.00 € soit 8 155.20 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

10 - MARCHE RENOVATION DE LA PREVOTE POUR LA CREATION D'UN ATELIER CULINAIRE ET D'UN GITE DE GROUPE - AVENANT N°1 LOT 1 - ENT RADLE-TP

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour:	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Vallières-les-Grandes

18 décembre 2020

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 1 pour l'entreprise RADLE-TP concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe pour un montant de 1 050.00 €HT.

Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°1 du Lot 1 pour l'entreprise RADLE-TP concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe et pour un montant HT de 1 050.00 € soit 1 260.00 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11 - MARCHE RENOVATION DE LA PREVOTE POUR LA CREATION D'UN ATELIER CULINAIRE ET D'UN GITE DE GROUPE - AVENANT N°2 LOT 3 - ENT JOËL THIBAULT

Délibération n° 2020/71

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°2 du Lot 3 pour l'entreprise Joël THIBAULT concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe pour un montant de 6 092.69 €HT.

Cet avenant correspond à la modification de la charpente et au bardage du local à vélo. Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°2 du Lot 3 pour l'entreprise Joël THIBAULT concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe et pour un montant HT de 6 092.69 € soit 7 311.23 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

12 - MARCHE RENOVATION DE LA PREVOTE POUR LA CREATION D'UN ATELIER CULINAIRE ET D'UN GITE DE GROUPE - AVENANT N°1 LOT 8 – ENT SPB

Délibération nº 2020/72

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour: 13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre: 1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention: 0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 8 pour l'entreprise Société de Peinture Blésoise SPB concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe pour un montant de 245.28 €HT.

18 décembre 2020

Cet avenant correspond à l'aérogommage des poutres R+2. Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°1 du Lot 8 pour l'entreprise Société de Peinture Blésoise concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe et pour un montant HT de 245.28 € soit 294.37 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

13 - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE - CONSTRUCTION D'UN LOCAL ARTISANAL ET LOCAL COMMERCIAL - AVENANT N°1

Délibération n° 2020/73

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 concernant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour l'agence MAES ARCHITECTES pour un montant HT de 7 735.00 €.

Cet ajustement est proportionnel à l'augmentation de la masse financières du marché de travaux correspondant et correspond à la rémunération de 8.5% du budget travaux prévue au marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°1 concernant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour l'agence MAES ARCHITECTES pour un montant HT de 7 735.00 € soit 9 282.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

<u>14 - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE -AMÉNAGEMENT DE LA MAISON</u> DE LA PRÉVÔTÉ – AVENANT N°1

Délibération n° 2020/74

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 concernant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la l'aménagement de la maison de la Prévôté (aménagement d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe) pour l'agence MAES ARCHITECTES pour un montant HT de 6 800.00 €.

Cet ajustement est proportionnel à l'augmentation de la masse financières du marché de travaux correspondant et correspond à la rémunération de 8.5% du budget travaux prévue au marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°1 concernant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la l'aménagement de la maison de la Prévôté (aménagement d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe) pour l'agence MAES ARCHITECTES pour un montant HT de 6 800.00 € soit 8 160.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

15 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 12 - Ets MENAGE

Délibération n° 2020/75

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 12 pour l'entreprise MENAGE ELECTRICITE SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 1 508.01 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°1 du Lot 12 pour l'entreprise MENAGE ELECTRICITE SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 1 508.01 € soit 1 809.61 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

16 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 6 - Ets DOMINGUES

Délibération n° 2020/76

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 6 pour l'entreprise Domingues SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 1 358.82 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°1 du Lot 6 pour l'entreprise Domingues SARL concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 1 358,12 € soit 1 629.74 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

<u>17 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 9 - Ets EIFFAGE ENERGIE</u>

Délibération n° 2020/77

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 9 pour l'entreprise EIFFAGE ENERGIE concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de 1 196.76 €.

Cet avenant correspond à des travaux complémentaires nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°1 du Lot 9 pour l'entreprise EIFFAGE ENERGIE concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial et pour un montant HT de 1 196.76 € soit 1 436.11 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

18 - annulation délibération 2020/57 - création d'un conseil de sages

Délibération nº 2020/78

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire explique au conseil que le nom conseil de sages est déposé par la Fédération française des Villes et Conseils des Sages et qu'il convient d'annuler la délibération de création 2020/57 prise le 20 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ANNULE

La délibération 2020/57 portant sur la création d'un conseil de sages et la charte du dît conseil.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

19 - Création d'une commission de sages

Délibération n° 2020/79

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	2
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Monsieur Le Maire, suite à l'annulation de la délibération 2020/57 propose de la création d'une commission de sage.

Madame Aubert indique que la charte de cette commission est en cours de rédaction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

La création d'une commission de sages.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

20 - Création d'un comité de projets

Délibération n° 2020/80

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	11
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	2
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	1

Monsieur Le Maire rappelle que l'un des engagements de campagne était de mettre en place une démocratie participative. Monsieur Augu présente le fonctionnement du comité de projets proposé par la commission Citoyenneté. L'objectif étant d'améliorer la communication auprès des habitants et de permettre aux personnes qui se sentiraient concernées par un projet de participer activement à son étude afin de présenter des propositions à la commission concernée.

Une charte est en cours de finalisation et sera présentée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

La création d'un comité de projet afin d'accompagner le travail des commissions communales

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

<u>21 - INDEMNITE 2020 ET 2021 POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES</u>

Délibération n° 2020/81

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre:	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention:	0

Le Maire donne lecture des instructions et de la note en date du 7 décembre 2020 émanant de la préfecture à propos de l'indemnité pour le gardiennage de l'église communale pour l'année 2020 et l'année 2021.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds.

Plusieurs paroissiens s'occupant de l'ouverture, la fermeture et de l'entretien de l'Eglise, Monsieur Le Maire propose de verser l'indemnité directement au presbytère du chef-lieu de canton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- De définir, au titre de l'année 2020, la somme de 479,86 € d'indemnité de gardiennage des Eglises,
- De définir, au titre de l'année 2021, la somme de 479,86 € d'indemnité de gardiennage des Eglises,

DIT

- Que ces sommes seront versées directement au presbytère de Montrichard,
- Que les crédits correspondants seront respectivement inscrits aux budgets 2020 et 2021

Informations et questions diverses

- La Masse : Hydrocurage du bras de décharge par le Conseil Départemental et des canalisations du lavoir au bras de décharge par la commune.
- Monsieur Le Maire dresse l'état des principales dépenses depuis le dernier conseil
- Calendrier prévisionnel des prochaines réunions de conseil pour 2021 : 22 janvier, 19 février, 19 mars, 23 avril, 4 juin, 2 juillet
- Annulations des vœux 2021 en raison de la crise sanitaire
- -Annulation de la visite de chantier du 19/12 pour les élus en raison des travaux en cours report au 26/12 mais remplacement par une réunion pour l'aménagement du parking
- Note de l'Agence Régionale de Santé concernant la qualité de l'air dans les bâtiments publics et notamment les écoles : commission bâtiment se chargera du dossier autoévaluation possible
- Budget 2021 : les commissions doivent estimer leurs besoins rapidement. Il faut également soumettre un projet pour la DETR 2021 avant le 31/01/21
- Chats : Madame Lorthios fait le bilan depuis 2019 et indique que pour 2021 il y a déjà plusieurs sites de repérés avec environ 25 chats. Un travail auprès des propriétaire va être engagé
- Commission jeunesse: Monsieur Augu fait le point sur la rencontre avec la communauté de communes qui souhaitait fermer de l'accueil de loisirs pour le mercredi dès janvier alors qu'un sursis avait été négocié jusque fin avril pour réétudier la situation. Un accord a été trouvé pour rester sur la période initiale mais il va falloir que le nombre d'enfants soit stabilisé à 12 par mercredi sinon le centre fermera.
- Commission communication : préparation d'un dépliant sur la prévôté pour le début d'année
- Agence Technique Départementale 41 : composée de 6 personnes budget 292 000 € donne droit à 4 prestations pour les adhérents
- Communauté de communes : état des lieux des services en place pour la petite enfance et création de lieux d'accueil Enfants/Parents
- Garage Manu 4x4 : Monsieur Le Maire informe que Monsieur Rochefort serait intéressé par un terrain. Contact est pris avec la Communauté de Communes, la commission Affaires Générales se chargera du dossier
- Pigeons : Monsieur Métivier demande si beaucoup de pigeons ont été tirés ? Monsieur Le Maire indique que ça avance mais que les pigeons ont changé de place
- Monsieur Dubreuil demande pourquoi il y a autant de regard sur la descente d'assainissement depuis le Château de La Thomasserie jusqu'à la route de Chaumont où se trouve la canalisation d'assainissement et demande s'il y a un projet de lotissement ? Monsieur Le Maire indique que ces travaux sont sur le domaine privé et que la zone n'est pas constructible, il n'a donc pas d'information sur les regards.

Séance levée à 22h10.

Le secrétaire Benoît BIGOT Le Maire Eric LACROIX